

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
10 septembre 2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-067

Classe de découverte 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les 26 élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire « Jacques Prévert » partiront en séjour multi-activités hiver à la Maison de Trémontagne dans la commune de Nanchez (Jura) du jeudi 16 janvier 2025 au samedi 25 janvier 2025.

Dans un souci de répondre aux défis climatiques et de suivre les programmes de l'éducation nationale avec notamment la thématique « apprendre à se déplacer en France en train », les enfants partiront en train de la gare d'Yvetot, changeront de gare à Paris et arriveront à la gare de Frasne où une navette les conduira au centre. Le retour se fera selon les mêmes modalités. Les bagages seront pris en charge par le service de livraison de la SNCF.

Le coût du séjour s'élève à 22 682 euros TTC. Le coût du transport en train est estimé à 4 605 euros.

La participation des familles est fixée à 180 euros. Les familles pourront contacter la Trésorerie de Lillebonne afin de solliciter un échelonnement des paiements en fonction de leur situation financière.

Monsieur le Maire précise que 3 accompagnateurs dont 1 AESH se joindront à Monsieur HENRY, professeur de la classe de CM2 de l'école « Jacques Prévert ».

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 13 juin 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser ou l'adjoind compétent à :


- Signer la convention relative à ce séjour avec l'ANCEF pour un montant estimé à ce jour à 22 682 euros (montant pouvant être ajusté selon le nombre réel d'enfant au départ) ;
- Signer la proposition du transporteur pour un montant de 4 605 euros (montant pouvant être ajusté selon le nombre réel d'enfant au départ et le coût réel des bagages) ;

- Prélever les crédits nécessaires prévus au budget 2024 ;
- Procéder aux règlements ;
- Demander les participations correspondantes ;
- Réclamer à la famille, dont l'enfant n'intégrerait pas le groupe au moment du départ, la totalité de la somme due pour ce séjour, soit 180 euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET